

**DÉPARTEMENT DES PYRENEES ATLANTIQUES
ARRONDISSEMENT DE PAU****MAIRIE D'ORTHEZ****EXTRAIT du Registre des délibérations du Conseil municipal****SÉANCE DU 10 SEPTEMBRE 2024**

Présents : M. HANON, maire-président, MM. GROUSSET, DESPLAT, Mme BAYLE-LASSERRE, M. BOUNINE, Mme ROUSSET-GOMEZ, M. SENSEBE, Mme DE MORO, M. LABORDE, adjoints, Mme PICHAUREAU, M. ARENAS, Mme FOURQUET, MM. DUPOUY, CARRERE, WILS, VIVES, Mme LAMAZERE, M. COSTEDOAT, Mmes DARSAUT, MARQUEHOSSE, M. RAMALHO, Mmes JANNEL, MUSEL, DOMBLIDES, MM. CONEJERO, BERGES, DELTEIL, LABENNE, MELIANDE

Absents mais ayant donné pouvoir : Mme LEMBEZAT (pouvoir à M. DESPLAT), M. ETCHEBERTS (pouvoir à M. LABORDE), Mmes LABORDE (pouvoir à Mme FOURQUET), BOUBARNE (pouvoir à Mme ROUSSET-GOMEZ),

Secrétaire de séance : Mme ROUSSET-GOMEZ

24 – 120 - AUTORISATION DE DEMANDE D'AIDE AUPRÈS DE L'AGENCE DE L'EAU ADOUR-GARONNE POUR LA MISE EN CONFORMITÉ DES BRANCHEMENTS PRIVÉS D'ASSAINISSEMENT DE LA ROUTE DE BAYONNE

Rapport présenté par Monsieur COSTEDOAT, conseiller municipal :

Parallèlement aux travaux de mise en séparatif et de réhabilitation des réseaux d'assainissement du secteur de la Route de Bayonne réalisés par la régie des eaux d'Orthez en domaine public, des travaux de mise en conformité devront être réalisés par les particuliers sur leurs réseaux privés d'assainissement.

Considérant que dans le cadre d'une opération groupée de réhabilitation, les particuliers concernés par la mise en conformité de leurs réseaux privés d'assainissement peuvent bénéficier d'une subvention de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne de 50 % HT du montant des travaux.

Considérant que les particuliers ne peuvent bénéficier de subventions que dans le cadre d'une convention de mandat passée avec la collectivité,

Considérant que dès lors, la collectivité se substitue à chaque particulier concerné afin de solliciter, récupérer et reverser les subventions de l'Agence de l'Eau,

Après l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie de l'eau et de l'assainissement qui s'est réuni le 5 septembre 2024, et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents,

- autorise Monsieur le Maire à signer les conventions de mandat avec les particuliers concernés,
- autorise la collectivité à effectuer une demande d'aide auprès de l'Agence de l'Eau Adour-Garonne pour la mise en conformité des branchements privés de la Route de Bayonne.

**Ainsi fait et délibéré à ORTHEZ, le 10 septembre 2024
Et tous les membres présents ont signé
Pour copie conforme et certificat d'affiche.**

**Le Maire d'ORTHEZ,
Emmanuel HANON**



Publiée le